

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 29 octobre 2001 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

PRÉSENCES:

Représentantes, Représentants	Danielle Desrochers Sylvie Picard Lionel Olivier Serge Desaulniers Hélène Loranger André Bertrand Nicole Pinet Lyne Beaulieu Sylvain Daigle Pierre-Yves Daigneault Mario Pelletier Claude Brodeur Alain Bussière Marcel Pineau Alain Déry Line Vachon Linda Bossé Manon D'Astous Louise Gervais Lise Lavoie Josée Labelle Léo Lemaire Pierre Martel Simon Turbide Mario Boudreau Gilles Guay Monique Bureau Marie-Élène L'Espérance Jean-Yves Bergeron Gaétan Daigneault André Turgeon Sylvain Levesque François Vaillancourt Francine Carrière Ruth Nicole Michel Banville Pierre Benoit Chantal Renaud Bertrand Castonguay Déborah Schoen Faride Loayza Joanne Bélanger Richard Drolet Marie-Josée Ulrich Pierre McDaugall Yves Boissonnault-Francoeur Gilles Perron	André Laurendeau Antoine-Brossard Armand-Racicot Carillon Charles-Bruneau Charles-Le Moyne D'Iberville De La Mosaïque De Maricourt De Normandie Des Mille-Fleurs Des-Quatre-Saisons Des-Quatre-Vents Des Saints-Anges Félix-Leclerc Gaétan-Boucher Gentilly Georges-É.-Cartier Georges-P.-Vanier Gérard-Filion Hubert-Perron Internationale Saint-Edmont Jacques-Rousseau Jean-De Lalande Lajeunesse Laurent-Benoit Lionel-Groulx Marie-Victorin (Brossard) Marie-Victorin (Longueuil) Maurice-L.-Duplessis Mgr-A.-M.-Parent Monseigneur-Forget Paul-Chagnon Paul-De Maricourt Pierre-Brosseau Pierre-D'Iberville Pierre-Laporte Plein-Soleil Préville Rabeau Saint-Joseph Sainte-Agnès Sainte-Claire (Longueuil) Samuel-De Champlain (Brossard) Tournesol Tourterelle Comité ÉHDAA
Substituts:	Denis Morneau Pierre Delisle Nicole Trudeau	Joseph-De Sérigny Saint-Jean-Baptiste Samuel-De Champlain (Br)
Participantés, Participants	Johanne Gaudreau Chantal Laforest Monsieur Péligrino Claude Roy	parent commissaire primaire directrice Service de l'org. et du transport scolaires directeur général adjoint parent commissaire secondaire
Invitée:	Catherine Hogue	Présidente Parents-Secours Longueuil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Déry préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP293-10-29

Il est proposé par madame Marie-Élène L'Espérance que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'il a été présenté.

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2001

Résolution numéro CP294-10-29

Il est proposé par monsieur André Turgeon que le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2001 soit adopté avec la modification suivante:

La présence de monsieur Gilles Perron, représentant ÉHDAA, doit être ajoutée à la liste des présences.

Adopté à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Déry nous énumère les documents que les membres devraient retrouver dans leur envoi ainsi que ceux qui sont disponibles à l'arrière;

- Le calendrier des réunions de l'exécutif pour 2001-2002
- Une copie de la loi relative aux règlements pour les services de garde
- Un résumé de l'évaluation de la soirée de formation du 15 octobre dernier (qui sera discuté au point 12 de la présente réunion)
- Un modèle de ce que pourrait être l'info-parents
- Une copie de la lettre invitant les parents à participer à une émission de Claire Lamarche

Monsieur Déry nous informe aussi qu'à partir du mois de novembre un point sera ajouté à l'ordre du jour; "Clip-Info". Ce point en sera un d'information pour les parents.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Déry souhaite la bienvenue à monsieur Pellegrino qui remplace madame Lussier, absente pour ce soir.

Monsieur Pellegrino nous souligne que l'implantation de la réforme s'effectue maintenant au deuxième cycle du primaire. Les enseignants du troisième cycle, quant à eux, ont commencé à s'approprier la réforme dans le but de l'appliquer dès l'an prochain. À la fin de 2002-2003, l'implantation de la réforme au primaire devrait être terminée.

En ce qui concerne le secondaire, une sensibilisation à la réforme sera amorcée auprès des enseignants au cours du mois de mars.

Monsieur Pellegrino nous remet le calendrier des consultations pour l'année 2001-2002.

Il nous informe aussi de l'adoption des états financiers de la CSMV pour l'année 2000-2001. Dans son exercice financier, la commission scolaire avait prévu un déficit d'opération d'environ 3,2 M\$. Le déficit observé s'avère être de 1,5 M\$; ce qui indique que les mesures prises par la commission scolaire pour résorber le déficit ont donné de bons résultats. Dans le rapport on observe aussi une augmentation, par rapport à l'année dernière, des réserves (surplus) des écoles et centres de la Commission scolaire. Monsieur Pellegrino nous informe aussi que la Commission scolaire devra présenter un projet de redressement financier au MÉQ.

En ce qui concerne les suivis de la réunion du 18 juin 2001, ce point est reporté à la prochaine réunion.

6. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Madame Johanne Gaudreau, parent commissaire sortante au primaire, nous rappelle qu'une présentation sur le redécoupage scolaire aura lieu le mardi 30 octobre 2001 à l'école MgrA.-M.-Parent.

Les 10 écoles qui avaient été choisies pour faire partie du projet pilote sur l'économie d'énergie, se sont fait dire que le projet sera reporté car de nouveaux appels d'offres doivent être faits auprès des firmes d'économie d'énergie. De plus, la Commission scolaire a ajouté quelques écoles à sa liste d'écoles pilotes.

En ce qui concerne la politique relative à l'admission et à la répartition des élèves pour 2002-2003, madame Gaudreau nous informe que la seule modification majeure est l'ajout de la possibilité de faire des ententes avec d'autres commissions scolaires, et ce que pour des enfants du primaire.

Pour le dossier de Curé-Lequin et Saint-Jude, on observe un retard dans les travaux. Les élèves et le personnel des deux écoles ne pourront donc réintégrer leurs locaux qu'en septembre 2002 au lieu de janvier 2002.

La Commission scolaire prévoit remplacer certaines toitures au cours de l'année 2001-2002. Elle devra donc décider du type d'investissement à faire, c'est principalement une question de coûts.

Madame Gaudreau nous fait part d'une rencontre entre monsieur Lefebvre et des responsables du MÉQ au sujet du budget de la Commission scolaire. Il semblerait qu'une plus grande latitude pourrait être consentie à la Commission scolaire, ce qui lui donnerait une plus grande marge de manœuvre pour gérer son budget.

7. PAROLE AU REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

À la réunion du 1^{er} octobre 2001, monsieur Michel Lemieux avait été élu à titre de candidat du comité de parents de la C.S. Marie-Victorin au poste de substitut au directeur pour la section 6.2 Montérégie au conseil d'administration de la FCPPQ. À la suite de problèmes de santé, monsieur Lemieux se voit dans l'obligation de se retirer.

Monsieur Déry va communiquer avec la FCPPQ pour connaître les procédures à suivre afin de nommer un remplaçant pour monsieur Lemieux.

La prochaine réunion de l'ACPM aura lieu le 16 novembre 2001, il s'agit d'une réunion d'élection du comité exécutif de l'Association.

8. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ ÉHDAA

La réunion pour former le nouveau comité se tiendra le 1^{er} novembre 2001.

Beaucoup de travail en vue pour la prochaine année; le comité se penchera, entre autres, sur le budget ÉHDAA, sur la répartition des ressources et sur la répartition des différentes classes dans les écoles.

9. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSMV POUR L'ANNÉE 2002-2003

Madame Chantal Laforest nous présente le document. Elle nous fait un bref historique de la politique d'admission de la Commission scolaire :

- la première politique fut adoptée en janvier 1999 ;
- elle fut modifiée en janvier 2000 ;
- une 3^e modification est adoptée en janvier 2001.

La politique déposée aujourd'hui par madame Laforest ne comporte aucune transformation majeure. Elle nous mentionne qu'un peu de stabilité est souhaitée par tous; et on croit que cette politique répond bien aux besoins des parents.

Le seul changement apporté se situe à l'article 6.5 de la politique. Cet article a été inclus dans la politique en janvier 2001. Depuis, sa mise en place soulève un certain mécontentement et de nombreuses questions chez les parents.

Une scolarisation à l'extérieur de la Commission scolaire n'était pas permise, si cet enseignement était dispensé par des écoles de notre commission scolaire. Certains parents éprouvaient des problèmes avec les heures d'ouverture des garderies et avaient demandé la permission de faire scolariser leurs enfants dans la ville où ils travaillent; leur demande avait dû être refusée; avec la modification envisagée à l'article 6.5, cette demande pourrait alors être envisagée.

D'autres modifications mineures sont aussi prévues dans la politique 2002-2003; dans le but de rendre les textes conformes aux nouvelles normes du MEQ. Les modifications se retrouvent surtout dans la section écoles à projets particuliers (pp .67-8 des annexes), elles sont indiquées en caractères gras et sont précédées d'une flèche. Enfin, un nouveau programme a été ajouté à la liste (p. 13 de 13), il s'agit du programme MÉDIA TIC offert à l'école Pierre-Brosseau .

Monsieur Déry informe les parents que la politique adoptée l'an dernier se retrouve dans le guide qui nous a été remis en septembre. De plus, la politique sera sujette à une période de questions à la prochaine réunion.

10. REDÉCOUPAGE SCOLAIRE

Madame Laforest nous fait un bref historique de la situation et distribue aux membres présents trois documents expliquant la démarche entreprise par la Commission scolaire. Elle nous indique aussi que nous sommes le premier groupe à recevoir ces documents.

En 1999: Un premier redécoupage a eu lieu dans St-Lambert.

En 2000-2001: Un deuxième redécoupage a été fait; il y a eu entente entre les différents conseils d'établissement impliqués. Les ententes comprenaient de nouvelles délimitations de secteur, des transferts de maternelles. Ce redécoupage a touché l'est de Longueuil, certaines écoles de Saint-Hubert et les écoles primaires de Brossard.

En juin 2001, certaines difficultés sont apparues, entre autres des problèmes de surpopulation dans des écoles de Longueuil en raison de l'application des nouveaux ratios du MEQ. Un nouveau redécoupage a alors été envisagé; mais si on touche à une école en particulier cela aura inévitablement un effet domino sur les autres écoles.

Plusieurs hypothèses ont alors été présentées au conseil des commissaires. Elles étaient basées sur certains paramètres comme la diminution envisagée de la clientèle scolaire et les nouveaux ratios dans les classes de maternelle, 1^{re} et 2^e année.

Le conseil des commissaires a donc présenté les orientations suivantes pour l'année scolaire 2002-2003: Il n'y aura aucun redécoupage de fait et aucune fermeture d'école est envisagée. Par contre, pour remédier au problème de surpopulation vécu dans certaines écoles, un déplacement d'élèves pourrait être envisagé.

Si un déplacement d'élèves est requis, ce sont les enfants du préscolaire (maternelle) qui seront touchés. Si, malgré tout, on manque quand même de locaux, il est envisagé de

déplacer des classes d'accueil et des classes fermées ÉHDAA. Il serait donc possible que 4 classes d'accueil et 3 classes d'adaptation scolaire soient changées d'arrondissement pour permettre de déplacer des classes de maternelle.

Pourquoi transfère-t-on des groupes qui sont fragiles et peu autonomes?

Madame Laforest fait remarquer que peu importe la clientèle visée, les changements ne sont jamais les bienvenus. La clientèle du préscolaire a été choisie car ces enfants n'ont pas encore fréquenté d'écoles de la Commission scolaire, ils n'auront donc pas à changer de réseau d'amis.

En ce qui concerne les enfants des classes ÉHDAA, ce sont des jeunes qui viennent de partout sur le territoire de la CSMV. Ce ne sont donc pas des enfants venant tous d'un même secteur, ce qui diminue le problème d'appartenance.

Pourquoi déplacer les 4 classes ÉHDAA de l'école Adrien-Gamache au lieu des classes du préscolaire?

Madame Laforest fait remarquer qu'en déplaçant ces groupes nous permettons à l'école Adrien-Gamache de recevoir toute la clientèle de son secteur, ce qui ne serait pas le cas si on déplaçait les classes du préscolaire.

Y a-t-il une erreur de chiffres entre deux documents en ce qui concerne l'école Paul-De Maricourt?

Madame Laforest répond que non car à l'école Paul-De Maricourt en procédant à des aménagements cela permettrait de créer 3 locaux supplémentaires.

Pourquoi l'école Tourterelle n'est pas listée dans les différents tableaux?

Cette école n'est touchée par aucun changement en 2002-2003.

La Commission scolaire pense-t-elle revoir sa politique d'admission des élèves dans le but de réunir les enfants d'une même famille dans une seule école advenant le cas d'un déplacement d'un enfant du préscolaire?

La réponse facile serait oui mais il faut tenir compte de la capacité d'accueil des écoles visées...

Pourquoi tous ces déplacements dans Longueuil quand on a trois bâtiments qui seront mis en vente?

Il semblerait que cela soit en partie une question de coûts. Les bâtiments mis en vente sont vieux et demanderaient beaucoup de rénovations.

Quel est le % d'erreurs dans les calculs de la Commission scolaire?

Madame Laforest dit ne pas le connaître mais espère ne pas avoir à appliquer ce scénario dans sa totalité car il est conçu pour résoudre des situations extrêmes.

Un parent s'informe de la possibilité de fermeture pour les écoles secondaires?

Il n'y en aura pas pour 2002-2003, mais on ne promet rien pour les années subséquentes. Le scénario sera réévalué en janvier 2002.

Est-ce habituel pour la Commission scolaire de cibler en premier les enfants des classes d'accueil et des classes ÉHDAA quand on doit déplacer des classes?

Les enfants ÉHDAA sont effectivement les premiers touchés mais cela se fait en douceur avec la collaboration du milieu. De plus, on essaie de regrouper les différents types de classes ensemble, ce qui leur permet d'avoir une meilleure structure et un plus grand nombre d'intervenants

Monsieur Turbide fait aussi remarquer à madame Laforest quand changeant les enfants des groupes ÉHDAA d'école on les soumet à un stress supplémentaire, stress qu'ils n'ont pas besoin. De plus, on les place en présence de nouveaux spécialistes, dans un nouvel environnement, ils n'ont pas besoin de tout cela.

Les normes de capacité d'accueil observées par la Commission scolaire sont celles du MÉQ ou leurs propres normes?

Madame Laforest nous indique qu'il s'agit des normes de la Commission scolaire et que les nouvelles normes du MÉQ ne s'appliquent que pour les nouvelles constructions.

Un parent demande si les enfants ÉHDAA sont considérés comme faisant partie d'un secteur? Car ce sont eux qui sont promenés partout à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire.

Selon madame Laforest il serait difficile de tenir compte d'un secteur pour ces enfants car ils proviennent de partout à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire. Par ailleurs, on essaie d'avoir le plus de stabilité possible à l'intérieur des écoles d'accueil. De plus, on essaie toujours de trouver une école le plus près possible du lieu de résidence de l'enfant. Malheureusement ce n'est pas toujours possible pour tous

Madame Johanne Gaudreau mentionne aux membres présents que tout cela n'est encore qu'à l'étape de consultation et qu'il nous est toujours possible d'amener des propositions d'amendement au projet de politique.

Dès janvier 2002, le conseil des commissaires se penchera sur les scénarios pour les années à venir et des fermetures d'écoles pourraient être envisagées. Les consultations débuteraient en septembre 2002 et seraient effectives en septembre 2003.

11. PARENTS-SECOURS

Monsieur Alain Déry invite madame Catherine Hogue, membre de la communauté de l'école Carillon et présidente de Parents-Secours Longueuil, à venir nous parler du programme Parents-Secours.

Le but de programme Parents-Secours est de fournir une assistance aux enfants et à toute personne qui pourrait avoir besoin d'aide. Il serait aussi souhaité que des affiches soient visibles dans toutes les rues des quartiers.

Madame Hogue nous suggère de demander aux membres de la communauté de notre école de s'impliquer dans ce dossier; cela pourrait devenir une de leur responsabilité.

Les différents organismes Parents-Secours seront-ils unifiés en un seul organisme au moment de la fusion des villes?

Madame Hogue nous indique que chaque organisme Parents-Secours demeurera indépendant jusqu'à nouvel ordre.

Un parent s'informe si on demande une formation de premiers soins pour pouvoir joindre Parents-Secours? Non, cela n'est pas nécessaire.

12. RÉGIE INTERNE

Monsieur Déry nous rappelle que nous devons remodeler certaines règles de la régie interne, en particulier en ce qui concerne la pertinence des regroupements tels que nous les connaissons.

Monsieur Déry dépose un projet de modification des règles de régie interne et aimerait connaître l'opinion des membres à ce sujet. Le projet inclut la création d'un poste de vice-président ainsi que trois postes de directeurs; un pour les écoles primaires de 475 élèves et moins, un pour les écoles primaires de 475 élèves et plus et un pour les écoles secondaires. On abolirait ainsi les 4 postes de vice-président de regroupement.

Quelle est la pertinence d'un tel changement?

Monsieur Déry lui explique que les regroupements ont été conçus pour être utilisés lors des consultations pour harmoniser les différentes politiques suite à la fusion des six commissions scolaires. L'existence de tels regroupements est-elle toujours pertinente, c'est la question qu'on se pose. Nous devons donc décider des orientations à prendre, d'où l'importance de cette consultation.

Plusieurs parents s'interrogent sur la pertinence des discussions en regroupement. Pourrait-on avoir une période réservée pour les discussions durant les réunions ou devons-nous nous parler durant la pause? Il pourrait y avoir un point à l'ordre du jour pour permettre les discussions.

Monsieur Drolet se demande si avec de tels regroupements d'écoles, s'il ne pourrait pas y avoir du « lobby » pour promouvoir les idées, intérêts de certaines écoles au détriment de d'autres écoles moins bien organisées!

Monsieur Daigle croit qu'idéalement les regroupements ne devraient pas isoler les catégories d'écoles car la Commission scolaire est un tout. Si nous isolons les écoles primaires des écoles secondaires, le contact établi entre les différentes écoles pourrait se perdre.

Diviser le groupe pour permettre les discussions pourrait être une bonne chose. Si les discussions concernent tout le groupe, on reste ensemble; par contre si elles touchent des groupes précis, on pourrait se diviser, discuter et revenir ensemble par la suite.

Madame Marie-Élène L'Espérance nous suggère de se donner jusqu'au mois de mai pour voir si le comité se servira réellement des regroupements. Par la suite nous pourrions modifier la régie interne en conséquence pour qu'elle soit prête pour septembre 2002.

Monsieur Déry nous rappelle qu'il avait déposé cette proposition dans le but de susciter la discussion; l'exécutif va délibérer sur la question et nous reviendra avec d'autres hypothèses. Si les membres ont des propositions à faire, ils sont les bienvenus ils n'ont qu'à les acheminer à l'exécutif .

13. RETOUR SUR LA SOIRÉE DE FORMATION

Madame Marie-Josée Ulrich nous fait un bref résumé des commentaires reçus à la suite de la soirée de formation du 15 octobre dernier.

Les gens semblent enchantés de leur soirée et demandent qu'elle soit offerte à chaque année. La présence des substituts à cette soirée semble être essentielle.

Des suggestions de formations supplémentaires nous sont parvenues, par le questionnaire d'évaluation de la soirée, et l'exécutif verra ce qu'il peut faire pour répondre à la demande.

Monsieur Déry nous explique le document remis à l'arrière et qui s'intitule " INFO PARENTS". Le but du projet est de faire connaître aux autres parents du comité l'information véhiculée dans nos écoles.

Si un parent cherche à obtenir de l'information sur un sujet précis, ou, s'il vit une situation délicate dans son école et ne sait pas comment la résoudre, il peut faire un appel à tous. Si quelqu'un a une solution, il peut alors communiquer avec le parent en question et lui

transmettre ses renseignements. Il peut aussi publier son information dans l'info parents et en faire bénéficier tous les parents.

Monsieur Déry souligne que les parents peuvent lui faire parvenir leur information ou leurs questions par courrier électronique ; son adresse se retrouve dans le cartable d'information.

D'ici le 8 novembre, date du prochain exécutif, les parents intéressés pourraient faire parvenir un courrier électronique à monsieur Alain Déry; qui obtiendrait, par le fait même, toutes les adresses électroniques des membres du comité de parents. Une liste de toutes ces adresses pourrait ensuite être distribuée aux membres du comité de parents, ce qui vous permettrait de communiquer entre vous.

Un parent demande si un résumé des courriels reçus serait disponible pour ceux qui n'ont pas Internet à la maison? Oui cela pourrait être possible.

14. CORRESPONDANCE

Monsieur Déry nous rappelle la soirée de formation pour les membres des conseils d'établissement qui est prévue le 7 novembre 2001 à 19 h 30 .

Il nous fait part de la date de l'assemblée générale pour le comité ÉHDAA qui est prévue pour le 1^{er} novembre 2001.

Monsieur Déry a aussi reçu une confirmation de la candidature de monsieur Lemieux pour la poste de substitut au directeur pour la section 6.2 Montérégie.

Monsieur Déry a aussi reçu une lettre d'un parent de l'école Pierre-Laporte indiquant son désaccord face à la décision des membres du CE qui ont accepté d'ajouter 6 journées pédagogiques à leur calendrier régulier. Ce parent nous indiquait aussi dans sa lettre n'avoir reçu aucune réponse aux lettres déjà envoyées.

Le représentant de l'école Pierre-Laporte, présent à la réunion, nous a indiqué que cette mesure était en vigueur que pour un an et que les parents de l'école avaient été convoqués en septembre à une réunion qui expliquait le pourquoi de la décision.

Monsieur Pellegrino nous informe que la réponse de la Commission scolaire sera envoyée cette semaine.

15. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Sylvain Lévesque se demande quels sont les buts visés par les moyens de pression des enseignants; serait-il possible de faire venir, à la prochaine réunion, un représentant syndical qui pourrait nous éclairer sur la question.

Monsieur Pellegrino nous informe que les revendications portent sur l'équité salariale. Quelle est la position de la CSMV par rapport aux moyens de pression? Elle n'aura pas de position officielle tant qu'aucune entente ne sera intervenue entre les deux partis.

Des parents demandent à monsieur Pellegrino s'il était possible pour la Commission scolaire de s'informer des moyens de pression envisagés par les professeurs et de faire un communiqué officiel aux parents? Advenant une ou plusieurs journées de grève, y aura-t-il des reprises des journées manquées? Le service de garde sera-t-il ouvert pendant ces journées? Voilà des exemples de question auxquelles les parents voudraient avoir des réponses de la part de la CSMV.

Monsieur Déry nous indique que dans le journal du Syndicat de l'enseignement de Champlain on retrouve un cahier spécial qui pourrait fournir des réponses sur les ratios dans les classes régulières ceux en milieux défavorisés.

Madame Sylvie Picard suggère de voter une proposition donnant la possibilité au président d'envoyer une nouvelle candidature pour le poste de substitut laissé vacant par le désistement de monsieur Lemieux.

Résolution numéro CP294-10-29

Considérant le désistement de monsieur Lemieux au titre de candidat du comité de parents de la C.S. Marie-Victorin au poste de substitut au directeur pour la section 6.2 Montérégie au conseil d'administration de la FCPPQ, il est proposé par madame Sylvie Picard de nommer **monsieur Gilbert Mukwanga**, sous réserve de son acceptation, au poste de substitut laissé vacant par monsieur Lemieux.

Adoptée à

l'unanimité

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP295-10-29

Il est proposé par madame Desrochers que la présente assemblée soit levée, et ce à 22h 50.

Adoptée à

l'unanimité

Marie-Josée Ulrich
Secrétaire.